



# CHAMPIONNAT DE

# FRANCE

## PARA JUDO ADAPTÉ

Dojo départemental, complexe sportif Marie Curie  
55 boulevard Pierre de Coubertin  
60180 Nogent-sur-Oise

5 AVRIL 2025

### ENTRÉE VISITEURS GRATUITE



# Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Nogent sur Oise

Venir à Nogent sur Oise

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiches engagements

Demande de dérogation

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements

## Mots d'accueil



Le Comité de l'Oise de Sport Adapté est heureux de vous accueillir dans le complexe sportif Marie Curie à Nogent sur Oise situé au sud de l'Oise, dans la région Hauts de France.

Nous sommes fiers d'avoir été choisi par la Fédération Française du Sport Adapté pour accueillir et organiser le Championnat de France Para Judo Adapté 2025.

Nous avons déposé notre candidature en 2023 auprès de la FFSA car nous étions déjà dans la réflexion de l'héritage des Jeux 2024. Le souhait d'organiser une grande compétition nationale était une évidence. Un dojo départemental ayant été construit spécialement pour accueillir la délégation Cubaine, nous avons donc évidemment opté pour le judo.

La ville de Nogent sur Oise et la Communauté d'Agglomération Pierre Sud Oise ont dès le début répondu présent pour nous accompagner dans ce beau projet, en nous mettant à disposition le complexe sportif Marie Curie.

De nombreux partenariats avec le Conseil Régional des Hauts de France, la Ligue du Sport Adapté des Hauts de France, le Conseil Départemental de l'Oise, le Comité de l'Oise de Judo, les clubs et structures médico-sociales du département vont permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Nous avons mis un point d'honneur pour vous proposer, sportifs et accompagnateurs, des installations sportives exceptionnelles, tout en faisant la part belle aux repas qui seront abordables et de qualité, afin de passer ensemble de bons moments.

Cette organisation n'a pu être possible qu'avec la volonté de nombreux bénévoles et le soutien de nos partenaires publics et privés.

Sachez que le Comité d'Organisation Local a tout mis en œuvre pour que ce Championnat de France Para Judo Adapté 2025 soit une réussite sportive et humaine.

Bonne préparation sportive et rendez-vous les 4 et 5 avril 2025 à Nogent sur Oise.



**Claude MALBO**  
Président du COL

## Bienvenue à Nogent sur Oise

Nogent-sur-Oise, située dans le sud du département de l'Oise, à une distance orthodromique de 48 km au nord de la capitale, à 70 km au sud d'Amiens, à 33 km au sud-est de Beauvais, la préfecture, et à 37 km au nord-est de Pontoise, est une ville dynamique qui allie histoire, culture et engagement communautaire. La ville est logée dans l'unité urbaine de Creil (ou bassin creillois) regroupant 116 662 habitants en 2009. C'est la première agglomération de l'Oise et la deuxième agglomération de l'ancienne région administrative de la Picardie. Son aire urbaine reprend les mêmes limites avec une commune de plus : Saint-Vaast-lès-Mello, regroupant ainsi 101 982 habitants.

Elle se distingue par son ambiance conviviale et son cadre de vie agréable, tout en se positionnant comme un pôle sportif régional.

Le nom de Nogent provient du bas latin « Novigentum » et signifie « domaine nouvellement créé » ce qui permet de dater la création du village à l'époque gallo-romaine. Le nom de la ville évoque des activités agricoles anciennes. Au fil des siècles, Nogent a connu un développement industriel au 19<sup>ème</sup> siècle, avec l'essor de la filature de coton et d'autres industries. Aujourd'hui, la ville conserve un patrimoine architectural notable et des espaces verts qui témoignent de son passé.

Elle se situe à proximité de grandes villes comme Compiègne et Creil, et bénéficie d'un accès facile aux axes routiers et ferroviaires. Sa proximité avec Paris (à environ 60 km) en fait un lieu de vie privilégié pour ceux qui travaillent dans la capitale tout en souhaitant bénéficier d'un cadre de vie plus calme.

La ville est engagée dans le développement du sport pour tous, y compris les activités adaptées. Le para judo adapté y trouve une place particulière, soutenue par des infrastructures modernes et une communauté motivée. Nogent-sur-Oise accueille régulièrement des événements sportifs, favorisant l'inclusion et la pratique du judo pour tous, quel que soit le niveau.



**Château des Rochers** du 19<sup>ème</sup> aujourd'hui appelé Espace Culturel du Château des Rochers.



**Eglise Ste Maure et Ste Brigide** 12<sup>ème</sup> de style roman est classée monument historique en 1846.



**Façade du château de Sarcus** 16<sup>ème</sup> Situé dans le parc Herbet, démoli en 1835.

# Venir à Nogent sur Oise

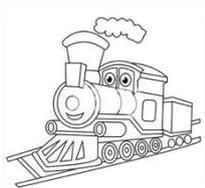


**Dojo départemental, complexe sportif Marie Curie**  
**55 boulevard Pierre de Coubertin**  
**60180 Nogent-sur-Oise**



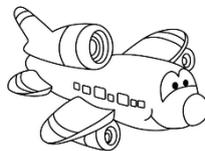
## En voiture

- Depuis Paris, autoroute A1 direction Lille, sortie n°8 direction Senlis, Creil.



## En train/TGV

- Depuis Paris, gare du Nord - Creil
- La gare de Creil/Nogent-sur-Oise est située à 5 minutes en voiture du complexe sportif.



## En avion

- A 37 minutes en voiture de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle
- A 37 minutes en voiture de l'aéroport Paris-Beauvais

# Comité d'organisation local

**Président du COL**

**Monsieur Claude MALBO**

*Président du Comité de l'Oise de Sport Adapté*

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Jérôme MAGNIER
Secrétaire général	Alice MASSON
Commission Coordination / Logistique	Florian HAZARD
Commission Sportive	Albert MARCATI
Commission Médicale	René FAURE
Commission Restauration	Luc FOURDRAINE
Commission Partenariats / Hébergement	Claude NOIRAUT
Commission Communication	Alice MASSON
Commission Animation / Bénévolat	Jean François FILIPIDIS
Commission Développement Durable	Claude NOIRAUT
Cadre technique national	François-Xavier GIRARD francois-xavier.girard@sportadapte.fr
Délégué technique fédéral du championnat [cf. courrier d'attribution du championnat]	Simon Soulard simon.soulard@sportadapte.fr
Référent championnat de la commission sportive nationale	Bastien ARNAU bastien.arnau@sportadapte.fr



**COL France Para Judo Adapté 2025**

**Comité de l'Oise de Sport Adapté**

**M. MALBO Claude**

**06 63 73 40 54**

52 bis rue du Général de Gaulle

60930 Bailleul sur Thérain

**Email : [COL@cdsa60.com](mailto:COL@cdsa60.com)**

# Programme prévisionnel

## Vendredi 04 Avril 2025

14h00 - 18h00

Accueil des délégations et pesée des sportifs

au Complexe Sportif Marie Curie

18h00 - 19h30

Cérémonie d'ouverture dans le stade Marie Curie

20h00 - 21h30

Repas au lycée Marie Curie

19h00 - 20h00

Réunion des entraîneurs au Complexe Sportif

## Samedi 05 Avril 2025

09h00 - 12h00

Épreuves au dojo du Complexe Sportif Marie Curie

*Catégories : AB Masculin / AB, BC Féminine*

11h30 - 14h00

Repas au lycée Marie Curie

14h00 - 18h00

Épreuves au dojo du Complexe Sportif Marie Curie

*Catégories : BC Masculin / CD Masculin et Féminine*

20h30

Repas de gala au lycée Marie Curie

*NB : remises des récompenses au fur et à mesure de la compétition.*

## Dimanche 06 Avril 2025

09h00 - 13h00

Remise des paniers repas

# Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le [vendredi 21 février 2025](#).

## Accueil des délégations :

**L'accueil ainsi que les pesés se feront le vendredi 4 avril 2025 entre 14h et 18h au Complexe sportif Marie Curie - 55 Bd Pierre de Coubertin - 60180 Nogent sur Oise**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de judo en compétition.**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **11h30 à 14h00** et de **20h00 à 21h30**.

Ils auront lieu au :

**Réfectoire du lycée Marie Curie  
55 Bd Pierre de Coubertin  
60180 Nogent sur Oise**

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

**Le samedi 5 avril à 20h30  
Réfectoire du lycée Marie Curie  
55 Bd Pierre de Coubertin  
60180 Nogent sur Oise**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués **de 9 heures à 13 heures au complexe sportif Marie Curie - 55 Bd Pierre de Coubertin - 60180 Nogent sur Oise**

### Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. N'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le championnat de France Para Judo Adapté.

### Équipe médicale

Un médecin et une équipe médicale seront présents sur le lieu de la compétition. Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

### Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

# Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Judo FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- L'élue(e) fédérale(e) représentant le président de la FFSA sur le championnat ;
- L'arbitre national Para Judo Adapté responsable du championnat ;
- Du référent championnat de la Commission Sportive Nationale ;
- Du représentant des entraîneurs désignés lors de la réunion technique.

## Modalités d'inscription

**À compter de la saison 2024/2025, un club ne pourra s'inscrire à un championnat de France que s'il est à jour de ses cotisations (affiliation, licences).**

Le championnat de France Para Judo Adapté relève du règlement Judo FFSA.

Les sportifs pouvant participer au championnat de France Para Judo Adapté FFSA doivent répondre aux critères suivants :

- **Être titulaire d'une licence compétitive FFSA avec mention de la classe**, auprès d'un club à jour de ses cotisations (affiliation, licences), pour la saison sportive 2024-2025
- **Avoir participé aux championnats interrégionaux et répondre aux critères de qualification :**
  - Lorsque le championnat s'est déroulé en tableau : être classé dans les 5 premiers ou
  - Lorsque le championnat s'est déroulé en poule : être dans les 3 premiers (avec au moins un combat gagné)

(Le listing des qualifiés pour le championnat de France est tenu à jour par la CSN au fur et à mesure des Championnats interrégionaux et consultable sur le lien suivant :

[Listings qualifiés CF Para Judo Adapté 2025](#)

➔ Lors de la réception du dossier d'inscription confirmant la participation au championnat de France, le COL vérifiera la présence des sportifs sur la liste des qualifiés.)

## Cas particuliers :

- **Catégories regroupées lors des championnats qualificatifs :** les sportifs ayant concourus dans des catégories regroupées peuvent au moment de l'inscription à l'échelon supérieur s'inscrire dans leur catégorie d'origine.
- **Judoka ou une judokate n'apparaissant pas dans le listing des qualifiés :** une demande de dérogation, accompagnée d'un dossier explicatif, peut être effectuée auprès de la commission sportive nationale para judo adapté par email : [commission.judo@sportadapte.fr](mailto:commission.judo@sportadapte.fr) . Celle-ci étudiera la demande et y apportera un avis favorable ou défavorable.

**Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.** Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.**

**Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président du comité départemental puis le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.**

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**  
**Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.**  
**Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 11 du dossier).**

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard le 21 février 2025. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

## **Désistement**

Aucun remboursement ne sera effectué après le 21 février 2025, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

## **Réunion technique**

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Para Judo Adapté – Bastien ARNAU – et le Cadre technique national de la discipline – François-Xavier GIRARD – est programmée le vendredi 4 avril à 19 heures au complexe sportif.

**Vendredi 4 avril 2025 de 19h à 20h**  
**Complexe sportif Marie Curie**  
**55 Bd Pierre de Coubertin**  
**60180 Nogent sur Oise**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Merci également de vérifier à ce moment vos coordonnées téléphoniques qui seront utilisés pour la création d'un groupe WhatsApp éphémère qui vous permettra de recevoir les informations durant le championnat.

Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à [commission.judo@sportadapte.fr](mailto:commission.judo@sportadapte.fr)

## Échauffement et Chambre d'Appel

Un dojo annexe servira de salle d'échauffement et de chambre d'appel. Cette dernière est relié directement par un couloir qui permettra d'accéder à la salle de compétition pour les compétiteurs et compétitrices après le contrôle de leur présence. Et un dojo avec 6 surfaces pour la compétition. Ce dojo sera accessible aux accompagnateurs, coachs, et judoka ou judokate munie d'une accréditation.

## Plateau de compétition et équipements sportifs

Le plateau de compétition n'est accessible qu'aux personnes accréditées par l'organisateur.

Chaque compétiteur ou compétitrice devra se présenter avec :

- un judogi blanc, propre et en bon état et de sa ceinture ;
- son accréditation (fourni par l'organisateur) ;
- d'une gourde d'eau ;
- d'une paire de chaussure adaptée (claquette, zori, ...)

## Catégories d'âge

Catégories	- 16 ans	- 18 ans	Séniors	Vétéran 1	Vétérans 2
<b>2024- 2025</b>	2010-2009	2008-2007	2006-1990	1989-1980	1979 et avant

Le sur classement d'âge peut-être envisagé pour le para judo adapté sur présentation d'un certificat médical délivré par un médecin du Sport.

## Accréditations

Les espaces de pratique (hors zone de circulation public) ne seront accessibles que sur présentation d'une accréditation et pour certaine soumise à un accès restreint (salle d'échauffement/chambre d'appel et salle de compétition), pour ces dernières les personnes doivent être licencié auprès de la FFSA en amont de la compétition



# FICHE ASSOCIATION

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant le 21 février 2025

*Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.*

Adresse du COL : 52 bis rue du Général de Gaulle 60930 Bailleul sur Thérain

Email : COL@cda60.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation ( <u>obligatoire pour accès aux zones techniques</u> ) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		.....€
<b>Formule 2 -- Encadrant</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		.....€
<b>Formule 3 -- Sportif</b> Inscription au championnat avec restauration (du vendredi soir au dimanche midi, inclus la soirée et le repas de gala du samedi soir)	90 €		.....€
<b>Formule 4 -- Encadrant</b> Inscription au championnat avec restauration du vendredi soir au dimanche midi, inclus la soirée et le repas de gala du samedi soir)	70 €		.....€

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

**TOTAL**

.....€

Par virement à l'ordre du : COL Judo 2025 CDSA 60

- IBAN : FR76 1870 6000 0097 5724 2351 860
- BIC : AGRIFRPP887

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : ..... euros

N° de chèque : ..... de la banque : .....

Date

Signature

## FICHE ENGAGEMENT

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant le 21 février 2025

*Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.*

Adresse du COL : 52 bis rue du Général de Gaulle 60930 Bailleul sur Thérain

Email : COL@cda60.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation ( <u>obligatoire pour être sur les terrains</u> ) :	Tél. :  Mail :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Poids	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 15.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du judo.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

# Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transférera à la CSN de la discipline à Bastien ARNAU : [bastien.arnau@sportadapte.fr](mailto:bastien.arnau@sportadapte.fr)

Je soussigné(e) M./M<sup>me</sup> ..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M<sup>me</sup> ..... participe au championnat de France **Para Judo Adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (Merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif .....

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
  
- Défavorable

**Commentaires**

## Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**Claude MALBO – COL France Para Judo Adapté 2025**

52 bis rue du Général de Gaulle

06 63 73 40 54– [COL@cdsa60.com](mailto:COL@cdsa60.com)

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier !

**Pour le 21 février 2025 (date limite d'inscription) :**

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement validée(s) par votre CDSA et votre ligue régionale
- si nécessaire la dérogation validée par la CSN**

**À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :**

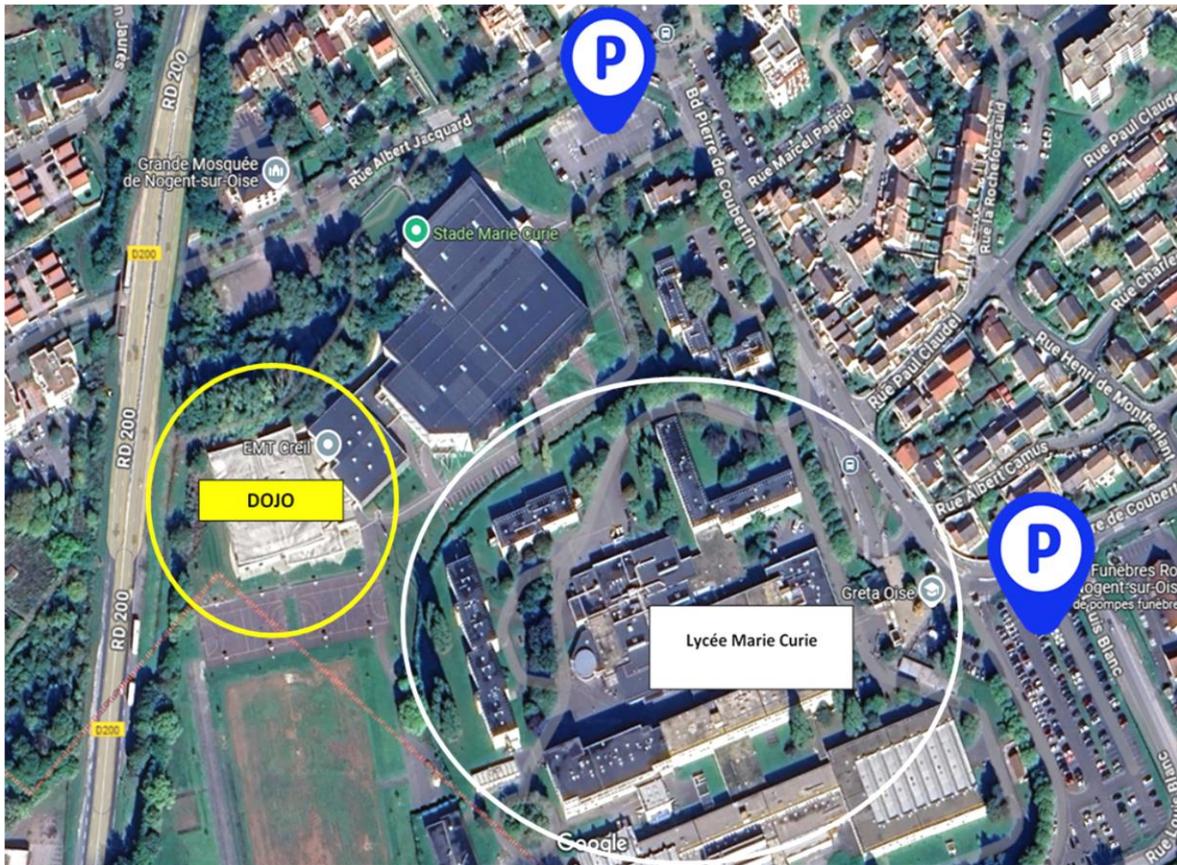
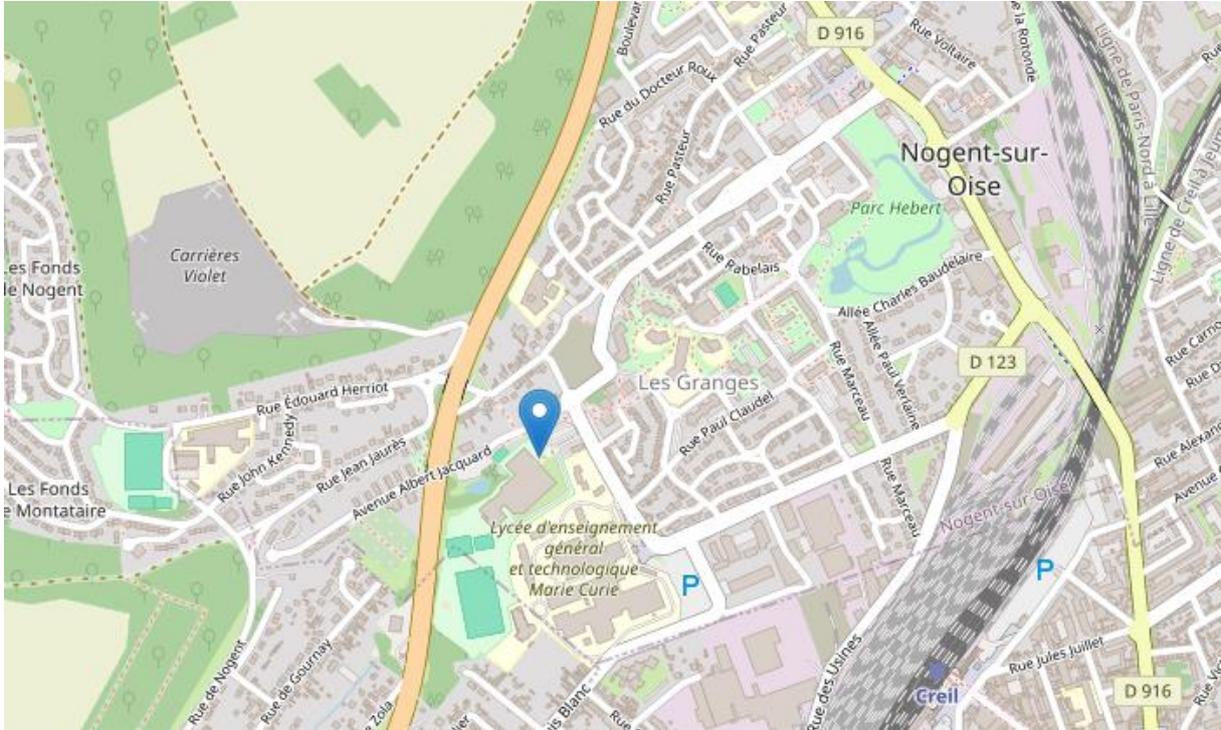
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

# Plan d'accès



## Liste des hébergements

N'hésitez pas à préciser que vous venez pour le championnat de France Para Judo Adapté.

Nom	Coordonnées	Tarifs	Distance et temps de la compétition
<b>Première Classe</b> Villers Saint Paul	5 rue du Marais 60870 Villers-Saint-Paul 03.44.74.56.15	<b>Chambre de 45 à 50€</b> <b>Petit déjeuner : 6.50 €</b>	4,5 km 9 min
<b>Camping de l'Abbatiale</b> St Leu d'Esserent	39 rue Salvador Allende 60340 St Leu d'Esserent 03 44 56 38 76	<b>Mobil-Home</b> <b>pour 4 ou 6 personnes</b> <b>de 75 à 100 €</b>	12 km 19 min.
<b>Campanile</b> Villers Saint Paul	3 Rue du Marais Le Parc de Villers Villers-Saint-Paul 03.44.74.56.11	<b>Tarif sportif</b> <b>Chambre 62.30 €</b> <b>Petit déjeuner: 13.90€</b> <b>B &amp; B : 75 €</b>	4,5 km 9 min.
<b>Campanile</b> Chantilly	Rue des Fougères RN 16 60500 Chantilly	<b>92,60 €</b> <b>Petit déjeuner 13,90 €</b> <b>Code réservation</b> <b>"LHSP"</b> <b>entre - 10 et -30%</b>	10 km 15 min
<b>B&amp;B HOTEL</b> Creil Chantilly	53 rue Rouget de Lisle, 60100 Creil	<b>68 €</b> <b>Petit déjeuner : 8,50 €</b>	5 km 9 min.
<b>KYRIAD</b> CREIL	91 Rue Henry Bessemer, 60100 Creil	<b>Chambre</b> <b>de 81 € à 108 €</b> <b>Petit déjeuner offert</b>	5 km 8 min.
<b>IBIS</b> CREIL	3 Avenue des Pommiers 60870 Villers-Saint-Paul 03.44.74.56.56	<b>Chambre de 92,90 €</b> <b>Petit déjeuner 13,90€</b>	5 km 10 min.
<b>Kyriad</b> Chantilly	Rue des fougères RN16 60500 Chantilly	<b>Chambre de 48 à 58€</b> <b>Petit déjeuner : 9,90 €</b>	10 km 15 min
<b>Camping</b> le Pré des Moines	1 Le Pont de Saint-Leu 60270 Gouvieux	<b>Mobil-Home</b> <b>pour 4 ou 6 personnes</b> <b>à partir de 90 €</b>	12 km 12 min.
Hôtel de l'Oise	25 quai d'Amont 60340 Saint Leu d'Esserent 03.44.56.60.24	<b>à partir de 74 €</b>	12 km 12min.

Les tarifs sont à titre indicatif.

N'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le championnat de France Para Judo Adapté.



## Partenaires institutionnels

Soutenu  
par



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

## Partenaire principal FFSA



---

## Partenaires locaux



Région  
**Hauts-de-France**



Agir ensemble,  
pour le bien de chacun



VILLE DE

**Nogent**  
*sur-Oise*

